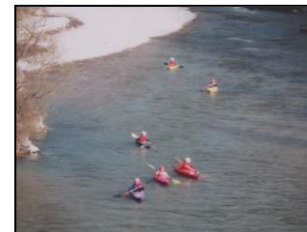
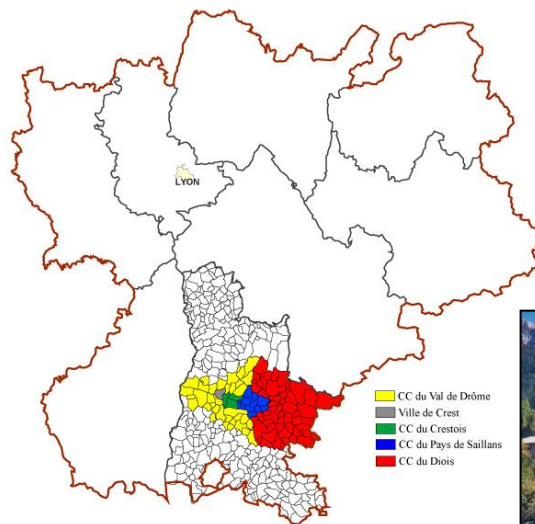




Rhône-Alpes <sup>Région</sup>



## PROTOCOLE GRAND PROJET RHONE ALPES BIOVALLEE BILAN AU 9 JUILLET 2014



Note pour le comité de pilotage du 18 juin 2014

## SOMMAIRE

	Pages
Le Grand projet Rhône-Alpes : 90% de crédits programmés	1
Devenir une référence en matière de développement humain durable	1
11.12 : AMENAGEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE	2
11.34 : ECO-QUARTIERS EXEMPLAIRES	3
12.01 : ECONOMIE D'ENERGIE ET PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE	4
12.17 : REHABILITATION THERMIQUE DE L'HABITAT SOCIAL	6
14.12 : ECO-CONSTRUCTIONS EXEMPLAIRES	6
20.02 : RESEAUX D'ENTREPRISES DURABLES, ECOFILIERES	7
23.12 : ECO-SITES D'ACTIVITES	8
31.11 : CENTRES DE FORMATION, D'EDUCATION, RECHERCHE	9
31.12 : RECHERCHE, EXPERIMENTATIONS, STAGES	10
Biovallée, la construction d'un territoire école rural	11
31.13 : EVENEMENTS PHARES	12
41.11 : ANIMATION, COORDINATION, GESTION, EVALUATION	13
42.11 : FONDS SOLIDAIRES	13
43.01 : COMMUNICATION, PROMOTION, EVENEMENTS	14
Au-delà du Grand projet Rhône-Alpes Biovallée, une stratégie de territoire	16

---

### Le grand projet Rhône-Alpes Biovallée® : 93% de crédits programmés

Le protocole d'accord Biovallée® a été voté par le Conseil régional le 8 juillet 2009. La Région alloue une enveloppe spécifique de 10 millions d'Euros, jusqu'à mi-2014, pour soutenir ce projet. Dans le cadre de leurs règlements, l'Etat, l'Europe et le Conseil général de la Drôme soutiennent également les initiatives portées et financées par la société civile, les entreprises et les collectivités de la vallée. Au 18 juin 2014, 191 dossiers d'un coût total de 29.3 M€ ont été instruits et 9.4 millions d'euros régionaux programmés en 39 comités de pilotage.

### Devenir une référence nationale en matière de développement humain durable

Ce grand projet vise à faire de la vallée de la Drôme une référence nationale en matière de développement durable. Cette vallée de 2 000 km<sup>2</sup> et 50 000 habitants est riche de ses ressources naturelles préservées : sols, eau, air, soleil. Au carrefour de quatre climats, la biodiversité est l'une des plus riches sous les latitudes tempérées. Le pari est de préserver ces ressources tout en les utilisant pour satisfaire les besoins premiers de la population : eau potable, alimentation, logement, emploi, énergie, santé, qualité de vie sociale et culturelle...



Photo Noak CARREAU® CCD

### Quelques-uns des objectifs qui feraient de ce territoire une référence :

- Couvrir dès 2020 les consommations énergétiques des ménages hors transports par la production locale d'énergie renouvelable
- Atteindre 50 % d'agriculteurs et de surfaces en agriculture biologique en 2015
- Proposer 80 % d'aliments biologiques ou locaux en restauration collective en 2015
- Diviser par deux d'ici 2020 les déchets acheminés vers des centres de traitement
- Dès 2015, valider des documents d'urbanisme garantissant de ne plus détruire de sols agricoles pour l'urbanisation
- Développer dès 2011 des formations de haut niveau dans le domaine du développement durable
- Créer 1 000 emplois dans les éco-filières entre 2010 et 2015
- Développer la formation et la recherche en lien avec le développement durable

Ces objectifs prennent aujourd'hui place dans le scénario « Biovallée® 2040 » issu d'une démarche prospective et participative ; il a été validé par 3 conseils communautaires.

Le projet finance des actions pragmatiques pour faire progresser massivement collectivités, associations, entreprises et habitants de la vallée dans leurs pratiques du développement durable. Un bilan du protocole par ligne budgétaire est présenté ci-dessous.

De nombreuses actions portées par Biovallée® sont ou pourraient être reprises dans des politiques de droit commun de la Région Rhône-Alpes. Certaines trouvent déjà une audience nationale. Elles figurent dans les encadrés ci-dessous.

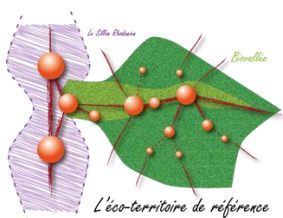
**11.12 - AMENAGEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE : Ligne utilisée à 100%**

L'étude prospective de définition d'un éco-territoire, a permis de définir avec les élus et les habitants, les contours de Biovallée® en 2040 (énergie, transports, habitat, parcs d'activités, services, bien vivre ensemble...). Les communautés de communes du Pays de Saillans, du Crestois et du Val de Drôme ont adopté cette stratégie en cours de déclinaison en programme d'actions. Pour prendre connaissance des différentes étapes de ce travail prospectif : <http://www.biovallee.fr/blog/category/biovallee-2040/> .

*L'ensemble des études prospectives ont été conduites. L'écriture du programme d'actions Biovallée 2040 a été proposée en deux temps :*

- 1) en 2013, pour les thématiques qui ne nécessitent pas de concertation supplémentaire : énergie et agriculture.*
- 2) après 2014, pour la partie de programme qui ne pourrait pas être soumise à validation avant 2014 (lancement d'un éco-scot...).*

Le choix a été fait de travailler le programme d'actions en interne ou dans le cadre de l'AMI TEPOS pour le volet énergie.

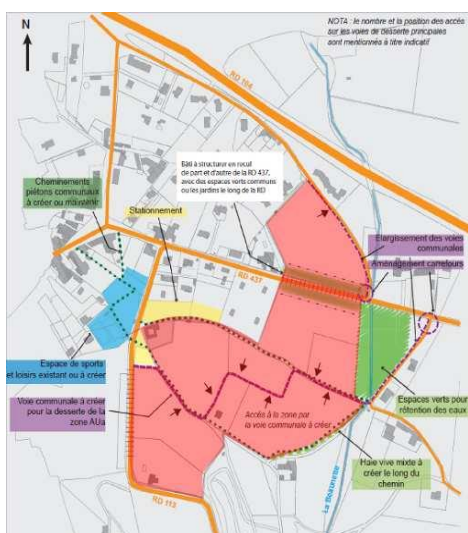


**11.34 - ECO-QUARTIERS EXEMPLAIRES :** **Ligne programmée à 96%**

L'objectif affiché était d'engager l'aménagement de 15 éco-quartiers d'ici 2015.  
 3 types d'aides étaient proposés, 50% sur l'étude, 80% pour les AMO et 20% sur des aménagements collectifs exemplaires.  
 Le tableau ci-dessous présente l'état d'avancement des projets : x = réalisé ou en cours, fond vert = soutien obtenu du GPRA, en jaune, escompté.

Communes	Etude	AMO	Aménagement	Commercialisation	Commentaires
Eurre	x	x	x	x	Eco-site, 1 <sup>ères</sup> maisons
Loriol	x	x	x	X	En commercialisation
Grâne	x	x	x		Aménagement fait
Die	x	x	x		Aménagement débuté
Livron	x	x	x		Dossier travaux déposé
Vercheny	x				Suite en question
Poët Célard	x	x	x		Marchés en cours
Mirmande	x				Etude en cours
Saillans					Dossier en projet

*60% des objectifs sont atteints avec l'amorçage de 9 projets d'éco-quartiers dont 6 aménagés en 2014. Nous avons sous-estimé le volume financier des travaux et les délais de mise en œuvre de tels projets.*



**L'appui à la conception et la réalisation d'éco-quartiers**  
 Les aides du GPRA ont permis d'élaborer un cahier des charges adapté à un territoire rural, en s'appuyant sur celui initialement conçu par la Région pour son appel à projet quartiers durables de Rhône-Alpes. Cette mesure complète celles de la Région et contribue à proposer des quartiers ruraux socialement mixtes, économes en sols et en énergie, connectés aux services et transports existants, respectueux de l'eau et de la biodiversité...

**12.01 - (ECONOMIE D'ÉNERGIE ET) PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES :**

**Ligne programmée à 69%**

Le GPRA a permis de mettre en œuvre :

- Le conseil gratuit aux habitants et aux communes sur les économies d'énergie, l'écoconstruction et la production d'énergies renouvelables, essai non reconduit en 2010-2011
- La diffusion de kits d'économie d'eau et d'énergie à 25 % des foyers mi-2014
- La réalisation d'opérations pilotes de réduction des coûts de réhabilitation thermique des maisons individuelles par la formation de groupements d'artisans à des solutions simples : DOREMI (doublé d'un film et de formation pour répliquer ce programme)
- Un conseiller en énergie partagée pour les communes
- Des pilotes (déchetterie et poulaillers à énergie positive, serre solaire)



Kits d'économie d'énergie

**DOREMI (dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles) : un retentissement national**

L'idée : investir dans la montée en compétence et en compétitivité des entreprises du bâtiment pour réaliser des rénovations thermiques performantes, se créer un marché ne nécessitant pas l'intervention de fonds publics. 38 artisans ont formé 7 groupements. Avec 150 000 € de mise initiale d'argent public, dont 80% de la Région, ils sont formés à la mise en œuvre de solutions thermiques standards pour une réduction de facteur 4 à 7 des consommations et à la coordination de leurs devis et de leurs travaux. Les prix proposés passent de 500 à 400 € HT/m<sup>2</sup>, soit 40 000 € environ par maison. C'est proche du montant de l'éco-prêt à taux 0% dont les remboursements sont couverts par les économies générées sur la facture d'énergie. Les objectifs sont de réhabiliter 100 maisons par an à l'horizon 2015 puis 600 après 2020 pour contribuer à diviser par deux la consommation énergétique de la vallée. L'opération générerait alors plus de 150 emplois et 1 260 000 € de TVA par an, tout en réduisant la précarité énergétique des ménages.

Avec nos partenaires (Negawatt, CAPEB, FFB, Néopolis), nous avons accueilli plus de 100 personnes de France entière pour un temps d'information sur l'action DOREMI. Le film témoignage réalisé et une formation en cours de conception permettront de poursuivre l'essaimage avec un retour d'activité sur le territoire.



Chantier DOREMI

### **Le dispositif « 1 000 réhabilitations thermiques » en mode Biovallée**

Lors de l'élaboration du protocole Biovallée nous avons tiré des enseignements du dispositif 100 réhabilitations thermiques. Nous souhaitons mettre en place une prime aux éco-matériaux, une prime aux bas revenus, et généraliser les solutions thermiques de référence. Elles figurent désormais dans l'appel à projets régional. Les propriétaires des maisons réhabilitées via le dispositif DOREMI sont accompagnés pour candidater à cet appel à projet. Il en sera de même pour ceux qui bénéficieront ensuite du savoir-faire des équipes d'artisans formés.

### **D'autres actions de Biovallée® qui pourraient faire école :**

#### **Le travail sur l'éclairage public**

12 communes ont déjà adopté l'extinction nocturne. Au-delà, les réalisations de l'éco-site (leds, éclairage au sol, matériaux réfléchissants), de Glandage (gestion adaptée selon les présences dans les hameaux...) et les réflexions en cours sur d'autres communes montrent qu'un travail sur les besoins en éclairage permet de reconsidérer largement les besoins en lampadaires classiques.



Séminaire éclairage public 12/09/2012, Monastère de Sainte-Croix, 110 participants

**Les acteurs de la vallée s'engagent collectivement dans les économies d'énergie (20 équipes dans les concours familles à énergie positive, extinction nocturne de l'éclairage public, régulation des chauffages, engagement des 80 signataires de la charte marque dans des actions d'économie d'énergie...).**

*Cette ligne est celle qui a été le plus surévaluée. Les raisons en sont multiples :*

- *Nous avons prévu un bonus à l'appel à projet régional 1 000 réhabilitations thermiques. Nos propositions intégrées au final dans l'appel à projet, il n'y a plus lieu de mobiliser du GPRA.*
- *Nos partenaires ADIL et énergie SDED ne sont pas venus appuyer notre stratégie de territoire à énergie positive aussi fortement que nous l'aurions souhaité. Des actions prévues ont été annulées (renforcement du PIE, aide à l'accompagnement de communes par le SDED, réduction des coûts d'éclairage public...).*
- *Nous avons plutôt mis l'accent sur les mesures d'accompagnement structurel, de montée en compétence ou d'expertise (CEP, DOREMI, revues de projets) au détriment d'aides à l'investissement. Cela se justifie car nombre d'opérations trouvent leur propre financement par les économies générées ou la production d'énergie. L'important est de permettre leur mise en œuvre par AMO et coordination des informations et soutiens techniques juridiques et financiers.*
- *Le recentrage a été tardif (2013) sur les revues projets publics, les études et AMO pour l'éclairage public exemplaire, l'accompagnement d'une antenne d'énergie partagée, le programme agriculture et énergie qui ne seront du coup financés que dans une éventuelle suite de programme.*
- *Nous avons reporté des investissements à visée pédagogique dans la ligne « centres de formation »*

**12.17 - REHABILITATION THERMIQUE DE L'HABITAT SOCIAL :** ligne supprimée, car politique « de droit commun » habitat depuis 2010

Notre protocole prévoyait début 2009 une ligne à cet effet qui répondait à l'ambition de Drôme aménagement habitat d'amorcer son programme de réhabilitation de 600 logements à faible performance thermique de son parc locatif collectif. Ce programme se réalise désormais dans le cadre de la politique habitat, aménagée par la région fin 2010.

**14.12 - ECO-CONSTRUCTIONS EXEMPLAIRES :** Ligne programmée à 17%

Le protocole a permis de promouvoir l'utilisation du pin noir dans les constructions avec conseils et formations gratuits pour les entreprises de la filière mobilisées sur les projets retenus. A ce jour, 4 réalisations ont été financées dont deux financées sur d'autres lignes, en sus de celles réalisées avant le GPRA sur l'éco-site du Val de Drôme.

*Cette ligne est sous utilisée bien que réduite lors de la modification de maquette financière pour deux motifs. L'appel à projet sur le pin noir n'a pas fonctionné. Les bonus éco-matériaux sur les réhabilitations thermiques ont été intégrés dans l'appel à projet régional et le projet de soutenir les éco-matériaux dans l'auto-construction a été abandonné par difficulté de mise en œuvre dans le temps du programme. Par ailleurs, l'étude sur la filière chanvre débutée mi-2013 et n'a pas donné lieu à des investissements avant la fin du programme.*



Salle de conférence et pépinière d'entreprise sur l'écosite d'Eurre

**Des exemples de bâtiments éco-construits dans la simplicité et à moindre coût**  
 La première halte-garderie BBC de France à Aouste, le réseau des micro-crèches de la CCVD, les bâtiments basse consommation de l'éco-site du Val de Drôme à 1 100 € HT de travaux/m<sup>2</sup> avec utilisation de matériaux locaux. Financés par le GPRA ou pas, Biovallée® propose de nombreuses références de bâtiments construits avec des matériaux sains, à moindre coût d'investissement et de fonctionnement avec un travail important réalisé au niveau de la programmation sur leur adaptation aux usages prévus.



**20.02 - RESEAUX D'ENTREPRISES DURABLES, ECO-FILIERES Programmée à 83%**

Les financements du GPRA ont permis :

L'animation d'un programme de développement de l'agriculture biologique. Conjugués à ceux de nos partenaires et des entreprises, nos efforts ont conduit à passer de 15% à plus de 30% d'agriculteurs biologiques entre fin 2008 et fin 2013 (de 18 à 27% de surfaces). Ces résultats sont dus en partie au soutien qu'ont trouvé les entreprises locales dans l'appel à projet régional filières bio : 6 entreprises Biovallée sur les 7 retenues au niveau régional en 2011. L'animation financée par le GPRA et la stratégie politique qui visait à renforcer la demande et la capacité des entreprises à y répondre se sont bien conjuguées.

Des actions collectives d'entreprises pour la mise en place d'actions de développement durable (valorisation des déchets, économies d'énergie...) sont engagées au-delà de leur approvisionnement en produits bio locaux. Des formations ont été organisées sur la commande durable en direction des collectivités et des entreprises.

L'animation des trois premières années de la pépinière d'entreprises du Val de Drôme.

La mise en place par le conseil général de la Drôme d'une aide à l'achat de matériel de culture bio par les agriculteurs non bio qui veulent tester ces méthodes avant de se convertir est venue renforcer les actions régionales.

L'étude de mise en relation de l'offre et demande en produits bio et locaux a permis de faire émerger et de mettre en réseau des opérateurs des circuits courts et de travailler à un projet de légumerie. **Aujourd'hui plus de 60% des repas servis dans les cantines et restaurants scolaires du territoire sont concernés par le programme de développement des achats bio et locaux. Ils s'approvisionnent grâce aux deux plateformes mises en place sur le territoire avec l'appui du logiciel Agrilocal du Conseil général et d'intermédiaires locaux.**



*Après un démarrage assez lent des investissements, l'animation conduite a permis de faire émerger des projets coopératifs et alternatifs en ce domaine qui permettent la mise en réseau d'acteurs de filières (pôle bio articulé au cluster bio, 2 projets de bureaux partagés en co-working dont un porté par une association d'entrepreneurs locataires...). Les actions du programme bio émergent également à cette ligne.*

## 23.12 - ECO-SITES D'ACTIVITES

Ligne programmée à 99%

Le GPRA permet l'aménagement d'éco-parcs d'activités : 40 ha sur l'éco-site du Val de Drôme (dossier AFR) inauguré le 28 septembre 2012 à Eurre, 50 ha en chantier en 2014 à Die, Livron (dossier AFR) et Loriol, 8 ha en 2014-2015 sur la réhabilitation de la friche VICAT à Aouste. Ces éco-parcs répondent tous à un cahier des charges co-élaboré avec la région. Au-delà de la maîtrise du foncier détaillée ci-dessous, sont également travaillés l'infiltration des eaux, les économies d'énergie, les transports doux, la qualité architecturale, les services aux entreprises...

### Les éco-parcs d'activités, loués pour au moins un tiers, économisent le foncier

Biovallée est l'un des derniers territoires bénéficiant d'aides sur le foncier économique. Le motif en est l'expérimentation de l'intérêt que représente le recyclage du foncier sur ces zones grâce à la mise en place de système de baux à long terme sur au moins un tiers des surfaces aménagées. Ces terrains et les constructions reviennent automatiquement dans le giron de la collectivité en cas d'arrêt de l'activité de l'entreprise. Ils peuvent ainsi être proposés à d'autres opérateurs. A terme, pourquoi ne pas envisager des aides régionales remboursables basées sur l'aide au portage financier de ce système locatif ou la création d'un fonds d'investissement ad-hoc ?

Cette ligne budgétaire a également soutenu l'aménagement et le fonctionnement de démarrage de la pépinière d'installation agricole et fermière.

### La pépinière d'installation agricole et fermière (PIAF) primée nationalement

Des candidats à l'installation agricole en bio peuvent tester leurs projets pendant 2 à 3 ans sur une exploitation gérée par l'association les Compagnons de la terre. Soutenue par la Région et la CCVD pour aménager l'exploitation et accompagner les porteurs de projets, l'association a obtenu les prix départemental, régional et national de la Fondation de France en 2012.

<http://www.biovallee.fr/blog/la-pepiniere-dinstallation-agricole-deurre-recoit-deux-prix-de-la-fondation-de-france/>

La réussite de l'opération pourrait inciter la Région à généraliser ce dispositif qui répond simultanément à plusieurs préoccupations des candidats à l'installation hors cadre familial : accès rapide au foncier, statut, accompagnement technique et parrainage, compléments de formation, test de son marché, de ses techniques, matériel accessible à faible coût car mutualisé, intégration dans les réseaux locaux... La ferme abritera fin 2014 une serre pilote à accumulation solaire.



Signalétique, éco-parc de Champgrand



Pépinière d'installation agricole et fermière à Eurre

**31.11 - CENTRES DE FORMATION, D'EDUCATION, RECHERCHE Programmée à 101%**

Soutenus par le Grand projet Rhône-Alpes, les acteurs de la vallée mettent en place des formations au développement durable et des sites de démonstration : CFPPA de Die, GRETA Viva 5, CFA de Livron, Ecole de la nature et des savoirs (ENS), jardin botanique du Monastère de Sainte-Croix, salle de formation au château de Poët Célard, aux Amanins, avec démonstrations de techniques en éco-construction, de mesure de l'air intérieur... Le campus Biovallée® accueille régulièrement des formations nationales : ATEN, IFORE, AFD et programme des conférences et événements. Le CNAM s'y installe avec une offre de formation allant jusqu'au master. Un plateau technique de formation sur les énergies renouvelables complète l'offre mutualisée de moyens mis à disposition des formations du territoire.

Des lieux de sensibilisation au développement durable pour le grand public ont également été aménagés : rénovation thermique du Martouret, programmes pédagogiques de la Gare des Ramières, aménagement de l'Auberge des Dauphins en forêt de Saôu.



*Réhabilitation thermique du centre du Martouret à Die*

**31.12 - RECHERCHES, EXPERIMENTATIONS, STAGES : Ligne programmée à 95%**

Soutenus par le Grand projet Rhône-Alpes, les acteurs de la vallée :

- Innovent et expérimentent : réduction des intrants en agriculture, permaculture, réemploi des déchets,...création de l'Université de l'Avenir.
- Mobilisent une dizaine d'organismes de recherche pour accompagner ces innovations du territoire. Ces derniers participent trimestriellement au comité scientifique qui contribue à orienter et évaluer le projet. 5 thèses ont Biovallée® comme support
- Accueillent et forment des stagiaires qui bénéficient d'une bourse d'installation dans le territoire (70 déjà soutenus en 4 ans)

**Le programme StarTer met en réseau les stages en phase avec le projet Biovallée®.** Collectivités, associations et entreprises de la Biovallée ont accueilli 70 stagiaires de manière coordonnée sur 4 années scolaires. Les structures libèrent une fois par mois leurs stagiaires qui bénéficient d'un accompagnement pour leur accueil dans le territoire et la préparation à l'entrée dans la vie professionnelle. La mise en réseau permet de limiter l'isolement qui freine leur venue en milieu rural. Elle renforce les liens entre les structures d'accueil et Biovallée. Ce programme, déjà étendu à toute la Drôme et l'Ardèche en 2012, est en voie de généralisation sur Rhône-Alpes en 2014.



## Biovallée : la construction d'un territoire école rural

Alors que les universités se concentrent tout en devant se décentraliser et accroître leurs relations avec les territoires, et les citoyens, Biovallée propose des éléments d'un modèle reproductible en mode rural en oeuvrant sur plusieurs plans :

**Accompagner la réorientation des formations locales au service du projet de développement du territoire.** Par exemple, sur l'énergie, le recensement des besoins en compétences pour devenir territoire à énergie positive va débuter en 2014. Les centres de formation mutualisent également leurs ressources (observatoire, plateau technique énergies renouvelables, accès à la fibre...).

**Proposer un territoire support de formations en lien avec son expertise** (cf observatoire, marque). Cela contribue aussi à créer une activité de formation génératrice d'emplois. Pour ce faire, la CCVD offre une vitrine unique à une spécialité du territoire que sont les formations au développement durable et à la gouvernance : Biovallée le campus <http://www.biovallee-lecampus.fr/>.

Le concept d'hôtel de formation du Campus vise à proposer à des organismes nationaux une offre d'accueil de qualité en mode développement durable : transports en commun, sites de visites et témoins, salle en matériaux sains, sites de démonstration, restauration bio et locale... Cet équipement permet également d'accueillir colloques, manifestations d'envergure dans ces domaines. Il s'inscrit dans un réseau d'équipements complémentaires : salles de formation et sites de démonstrations en différents lieux (centres de formation, Martouret, Amanins, Poët Célard, Monastère de Sainte-Croix, plateau technique énergies renouvelables...)

**Démultiplier les partenariats avec les organismes de recherche et les universités** rhônalpines et françaises. Le territoire, avec l'appui de son conseil scientifique, devient support de recherches et de formations : écologie industrielle, développement de l'agriculture biologique, innovation en milieu rural, énergies renouvelables, économie sociale et solidaire... Autant de sujets sur lesquels ont été accueillis, thèses, programmes de recherche, modules de formation, ateliers d'étudiants, stagiaires (cf programme StarTer ci-dessus).

**Recenser, diffuser et reproduire les bonnes pratiques de développement durable, les innovations techniques et organisationnelles des acteurs de la vallée** : la marque Biovallée et l'observatoire (voir ci-dessous) y contribuent.

**31.13 - EVENEMENTS PHARES :****Ligne programmée à 92%****Soutenus par le Grand projet Rhône-Alpes, les acteurs de la vallée :**

- Organisent des manifestations de sensibilisation au développement durable (Festival Est-Ouest consacré au développement durable, 5 éditions de La semaine de l'écologie au quotidien -10 000 visiteurs/an-, 4 forums de l'économie sociale et solidaire dont un consacré à l'épargne de proximité)...
- Organisent des manifestations d'envergure nationale :
  - En 2011 : journées du réseau français de la construction paille, colloque sur universités et territoire.
  - En 2012 : colloque pollinisateurs et biodiversité, rencontres nationales des territoires à énergie positive, gestion durable des forêts, agriculture et biodiversité...
  - En 2014 : colloques sur l'articulation des transitions agro-écologiques et énergétiques, séminaire INRA sur l'agro-écologie, colloque sur l'architecture de la simplicité volontaire, rencontres nationales sur les fabriques participatives de territoire ...
  - En 2015 : journée d'échange nationale sur les observatoires territoriaux...

**Biovallée est membre fondateur du réseau des territoires à énergie positive dont elle a accueilli en septembre 2012 les 2<sup>e</sup> rencontres nationales.**

Biovallée via la CCVD est membre créateur du réseau national des territoires à énergie positive (TEPOS) né mi-2011. Nous avons accueilli 300 personnes en septembre 2012 lors des deuxièmes rencontres nationales de ce réseau.

L'objectif pour ces territoires ruraux est d'affirmer leur place dans la transition énergétique. Ils visent la baisse de leurs consommations et la couverture de leurs besoins en énergie par la production d'énergies renouvelables. Ils en font un axe fort de leur développement économique et de la sécurisation de leurs dépenses, de celles de leurs habitants, entreprises et associations. Ils se positionnent en partenaires des territoires urbains. Ils revendiquent de garder une large part de la valeur ajoutée produite à partir des ressources qu'ils recèlent.

La région Rhône-Alpes est l'une des trois premières à avoir décidé d'accompagner ses territoires sur cette voie grâce à un appel à projet lancé fin 2012. Biovallée est lauréate. Deux conseils communautaires ont voté l'engagement dans un programme TEPOS pour la mandature qui s'ouvre avec pour objectifs en 2020 : 20% de consommations énergétiques en moins et 25% de couverture des besoins par les énergies renouvelables. **En 2040, la Biovallée vise la division par deux de ses consommations et leur couverture totale par la production d'énergie renouvelable.**

**41.11 - ANIMATION, COORDINATION, GESTION, EVALUATION** Programmée à 98%

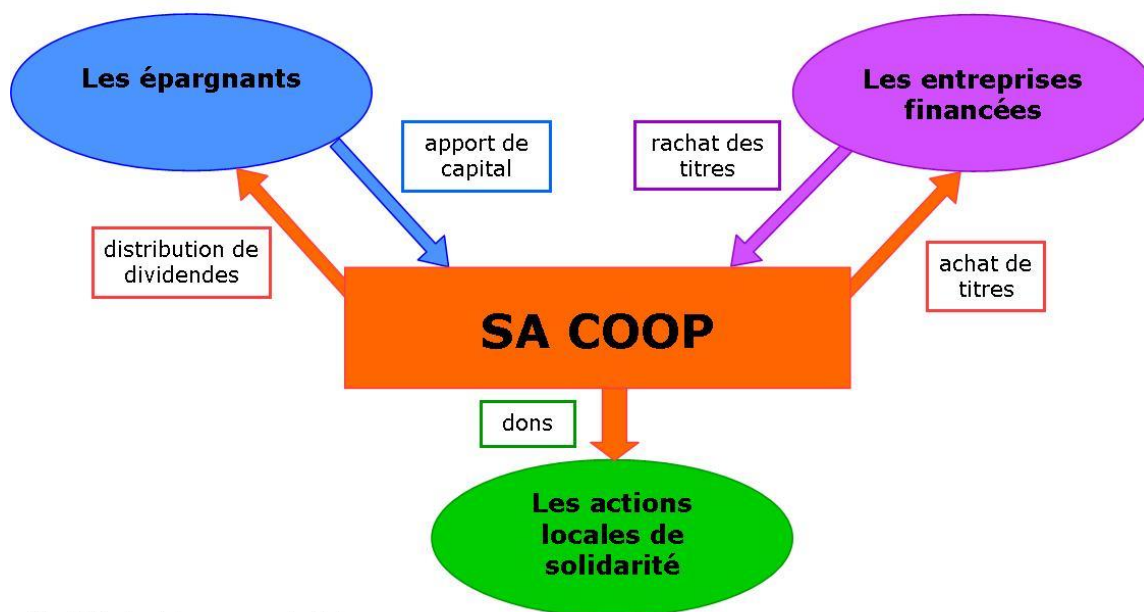
La coordination générale représente 1,5 ETP en moyenne.  
L'évaluation va débiter mi 2014 sous un format inhabituel. Elle mesurera la notoriété du projet et sa contribution à l'émergence et à l'accompagnement de processus d'innovation, notamment du point de vue organisationnel.

**42.11 - FONDS SOLIDAIRES :** Ligne programmée à 100%

Trois démarches pour la création de fonds solidaires ont été soutenues :

- Carte cobrandée de l'école de la Nature et des savoirs adossée à un fonds solidaire
- Réflexion sur la caisse de solidarité entre la CCD et ses communes
- SEM et SAS de la CCVD pour faciliter la mobilisation de l'épargne locale dans des prises de participations dans les entreprises locales pratiquant le développement durable.

**LES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS DU PROJET**



\* Société dont le nom reste à trouver

La ligne initiale est soldée depuis fin 2011. Les projets ont été plus nombreux que prévu en ce domaine. Le financement du projet de SEM SA est en attente d'arbitrage.

**43.01 - COMMUNICATION, PROMOTION, EVENEMENTS : Ligne programmée à 91%**

L'étude de protection, gestion et promotion de la marque, a permis la **création d'une association de gestion de la marque Biovallée® en mai 2012**. Entreprises, collectivités et associations peuvent bénéficier de la marque territoriale Biovallée®. Elles s'engagent à mettre en pratique le développement durable en signant une charte. L'engagement est renouvelable tous les 3 ans sous réserve d'améliorer leurs pratiques en continu (environnement, lien social, gouvernance, économie). L'association compte 68 adhérents à ce jour et 40 candidats à l'adhésion. Son objectif est d'atteindre les 100 membres fin 2014 et 250 fin 2015.

Avec l'association de gestion de la marque Biovallée®, les centres de formation, et grâce au lancement d'un observatoire des savoir-faire, ces pratiques sont recensées, diffusées, échangées entre les acteurs (newsletter, réunions téléphoniques, visites...). Elles servent de support à la communication sur le territoire axée sur les savoir-faire de ses acteurs et partenaires. En 2012, nous avons eu droit à 5mn de télévisions nationales, 3mn d'émissions régionales, 40mn sur des radios nationales et une vingtaine de pages dans des publications nationales. Les citoyens sont également impliqués dans le changement de leurs gestes au quotidien avec la diffusion de kits d'économie d'eau et d'énergie à 25% d'entre eux.

**Biovallée®, la première marque territoriale d'inclusion plutôt que d'exclusivité**

Collectivités, associations et entreprises du territoire ont créé, avec le soutien de la région, l'association de promotion, de gestion et de développement de la marque Biovallée®.

La marque propose à ses bénéficiaires de coopérer entre eux pour contribuer à la réalisation du projet de territoire. Chaque adhérent s'engage à progresser dans la mise en œuvre d'une charte à points. La marque n'est conservée que si les actions donnant lieu à des points sont mises en œuvre. C'est une démarche de progrès permanent car il faut atteindre 30 points sur 100 en 3 ans, 45 en 6 ans ... Au final, si une structure tient ses engagements, elle aura fait sa part dans l'atteinte des objectifs Biovallée : diviser par deux ses consommations d'énergie, couvrir ses besoins par la production d'énergie renouvelable, acheter local, développer les CDI, utiliser des fonds éthiques... Le territoire et ses structures alignent ainsi leurs actions et trouvent bénéfice commun à les valoriser. Par exemple, les entreprises contribuent à produire une image de territoire et une qualité de vie pour leurs salariés en accord avec leurs propres politiques de développement durable.

<http://www.biovallee.fr/blog/category/marque/>



## L'observatoire des savoir-faire

Il permet le repérage, la description et l'échange des bonnes pratiques de développement durable mises en œuvre sur le territoire. Retrouvez films et témoignages sur le site internet Biovallée (en cours de développement). Ils permettent :

- D'échanger sur les savoir-faire entre adhérents de la marque (par envoi de témoignages, accueil de visites) pour permettre plus facilement à ceux qui n'ont pas encore réalisé certaines actions de bénéficier des expériences de ceux qui les ont mises en œuvre.

- De doter les centres de formation d'outils pédagogiques pour développer leurs formations au développement durable : supports de cours utilisables dans la formation à distance, intervenants, lieux de visite, lieux de stages, d'apprentissage.

- De développer une activité de tourisme territorial ou d'accueillir des événements : voir les supports utilisés lors des rencontres nationales des territoires à énergie positive :

<http://www.biovallee.fr/blog/energie/tepo/s/visites/>

- De mettre en valeur, le territoire, ses acteurs, ses partenaires financiers en offrant un support à nos relations médias comme lors de la campagne de l'été 2012 qui a permis de toucher Libération, France 2, France 3, France 5, France-Inter, RCF, Néoplanète.... L'action se poursuit avec début 2013 Sciences et Vie junior, le Nouvel Observateur, Village magazine...)

L'observatoire a été conçu avec l'appui de Mairie-conseils, service de la caisse des dépôts qui organisera en 2015 dans la Biovallée un atelier d'échanges d'expériences sur le sujet puis ses rencontres nationales des territoires.



**L'écologie industrielle en pratique**  
L'éco-bâtiment de l'Herbier du Diois

Réalisation : Juin 2012

**L'Herbier du Diois** a développé une filière de transformation de plantes aromatiques. L'entreprise, localisée à Châtillon-en-Diois, a fait le choix de se doter de bâtiments de stockage écologique en harmonie avec l'agriculture et les valeurs guide de fond.

**Tijbert VINK**  
Directeur de l'Herbier du Diois

**Une industrie écologique**  
L'Herbier du Diois commercialise 400 variétés de plantes sous différentes formes (coulées/fusées/poules). Le stockage des plantes génère des contraintes spécifiques de températures d'où le challenge de concevoir un bâtiment peu gourmand en énergie pouvant maintenir une température inférieure à 14° toute l'année. Un apport régulier de matière réfrigérée à 24° permet de maintenir une inertie thermique et donc une température adaptée au stockage des plantes dans un espace de 2000m<sup>3</sup> et 12m de haut. Un puits canadien permet d'apporter de la fraîcheur ou chaleur selon les saisons.

L'ossature bois et l'isolation paille permettent des répondre aux exigences agro-alimentaires et industrielles de respect et d'impact sur l'environnement. Les matériaux sont d'origine locale du Vercois (méteils) aux Hautes-Alpes (paille).

Le bâtiment produit sa propre énergie grâce à 1900m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. L'eau chaude sanitaire provient de panneaux solaires thermiques. Les eaux de toitures sont récupérées et alimentent une mare.

Les machines ont été remplacées par des outillages plus performants et moins gourmands en énergie : le kilo sèche coûte 19ct au lieu de 16 habituellement. Ces machines nécessitent une main-œuvre mieux formée et donc plus coûteuse.

**Un coût à l'innovation**  
Tijbert Vink, dirigeant de l'entreprise, a fait appel à un cabinet d'architecte et à une assistance à maîtrise d'ouvrage. La conception du bâtiment a nécessité l'expertise de 7 bureaux d'étude (fluides, bâtiment, ossature bois, thermique...).

Le coût du bâtiment s'élève à 2900000€. L'optimisation de la surface de la toiture par le déploiement de 1900 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques a quant à lui coûté 1500000€.

L'Herbier du Diois a pu bénéficier d'aide auprès des collectivités comme la Région, le Département, l'Europe. Obtenir ces aides a monopolisé une personne à temps plein pour la gestion des procédures et elles ont à peine permis la compensation du coût des études précise-til.

**Coût global de l'investissement**  
5 millions d'euros

Soit  
Un bâtiment éco-construit  
1900m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques  
Des machines moins gourmandes en énergie



**Un projet, une éthique**  
Le choix de construire un éco-bâtiment industriel correspond au chemin logique de l'entreprise de continuer à produire bio, en diminuant le plus possible l'impact sur l'environnement. Le contexte global de changement climatique et de mise en danger des ressources naturelles guide les choix de l'entreprise. Pour Mr Vink, c'est une manière de ne pas « négliger » le pays en développant une industrie plus respectueuse et ainsi faire un lien de l'esthétisme du bâtiment à la beauté des paysages environnants. Cette construction traduit une envie d'indépendance aux grandes industries énergétiques en parlant sur une augmentation des coûts de l'énergie à l'avenir.

**Un projet très-trop novateur ?**  
La démarche de construction d'un bâtiment écologique était peu parlante aux gens car très novatrice en 2006-2007. En raison de son aspect novateur, le coût du bâtiment est deux fois plus élevé qu'un conventionnel. A l'époque, les artisans ont profité de cette « nouvelle marnie » pour expérimenter, pas toujours de manière très efficace ou « sérieuse » de nouvelles techniques de travail précise-til. Aujourd'hui, l'écologie industrielle reçoit un écho plus important créant une certaine mode et maintenant des coûts importants de construction.

**Industrie rime avec respect**  
L'achèvement du projet permet de faire la démonstration que l'industrie peut être une activité saine pour l'environnement mais aussi pour le travail des salariés. Les qualités thermiques et acoustiques du bâtiment permettent d'obtenir des conditions de travail quotidiennes plus agréables. La création d'un tel bâtiment, en accord avec ses principes écologiques, permet de renvoyer une image positive et valorisante au personnel. Aujourd'hui, le bâtiment permet de produire plus d'énergie que celle consommée. Il permet aussi le stockage de CO<sub>2</sub> dans ses matériaux de construction.

**Savoir s'entourer**  
Une telle démarche nécessite de savoir s'entourer par les bons professionnels (banquiers, architectes, bureaux d'études...) pour minimiser les prises de risques, « 35 emplois en dépendent ». Le médiateur peut être une solution pour améliorer les conditions de financement. Il précise qu'il faut se doter de beaucoup d'énergie et de disposer d'une « ouverture aux nouvelles technologies, truc et astuces » pour mener à bien le projet. Vis-à-vis des salariés, une incompréhension peut apparaître, rien n'oblige d'investir autant pour un bâtiment alors que « les salaires seraient pu être augmentés » explique-t-il. Enfin, il nous avertis sur le fait que l'investissement requis est viable mais seulement sur un temps long. Les coûts de fonctionnement sont décalés sur d'autres postes de dépenses comme la formation des salariés à l'utilisation de nouvelles machines plus chères.

**Observatoire de la Biovallée**  
Mise en valeur des expériences en développement durable  
Par les Communautés de commune de la Drôme  
Avec le soutien de la Région Rhône-Alpes

**Sarl Touret - l'Herbier du Diois**  
26410 Châtillon-en-Diois  
Tél : 04.75.21.25.77  
Fax : 04.75.21.25.76

**Tijbert VINK**  
Tél : 04.75.21.25.77  
personnel@herbier-du-diois.com

**Pour en savoir plus :**  
<http://www.herbier-du-diois.com/>

Nombre de kWh produit par les panneaux solaires : 268 965  
Nombre de kWh consommés par l'Herbier : 211 126

Pour consulter ou communiquer des « bonnes pratiques » : [www.biovallee.fr/blog](http://www.biovallee.fr/blog)

**Au-delà du Grand projet Rhône-Alpes Biovallée® : une stratégie de territoire**

Les collectivités porteuses utilisent les autres outils financiers à leur disposition pour renforcer la stratégie Biovallée® : de grosses chaufferies bois se développent (éco-site d'Eurre, gymnase de Piégros La Clastre, Fondation Ardouvin, mairie de Saillans, lycée et collège de Die...), les bâtiments éco-construits sont de plus en plus nombreux (gymnases, haltes-garderies, bâtiment administratifs...), plus de cent logements sociaux sont réhabilités thermiquement par DAH. 100 autres sont à l'étude. Les PSADER soutiennent le renforcement des circuits courts et des projets de développement durable : autonomie énergétique de la cave de Die-Jaillance...

*En s'engageant dans Biovallée®, les communautés de communes mettent en œuvre des projets exemplaires, la culture du développement durable s'étend progressivement à tous leurs services. Elles souhaitent également soutenir le formidable élan de notre territoire. De nombreux projets sont conduits sans financement du GPRA Biovallée®. La richesse de ce territoire et sa capacité à atteindre des objectifs ambitieux résident aussi dans les initiatives et réalisations de ses habitants, ses entreprises, ses associations.*



Défi familles à énergie positive



Gymnase de la CCC à Piégros